

Département
du Doubs

N° 128/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

Objet de la délibération :
Avenant à une convention d'aide au titre de l'immobilier d'entreprise – SARL MTBI

Nombre de membres

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
· Dont suppléés :	6
· Dont représentés :	6
· Excusés :	6
· Non excusés :	16
- Votants :	76*

***Mme Leblanc-Vichard a quitté la séance à 21h15**

Résultat du vote

- Pour :	76
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-sept septembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe
Procuration	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchart Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauget Denis
Suppléé(e)s	Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre.
Excusé(e)	Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique,
- Vu la délibération de la CCLL en date du 25/01/18 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,
- Vu la convention n° DEVECO-CCLL-001 signée le 24 juillet 2018 entre la Communauté de Communes Loue Lison et la SARL MTBI,
- Vu les pièces justificatives fournies par l'entreprise dans le cadre de la demande de versement,

La Communauté de Communes Loue Lison a octroyé une subvention de 8 500 € au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise par délibération du 28/05/18. La convention n° DEVECO-CCLL-001 signée avec le bénéficiaire reprend les éléments suivants :

- 85 000 euros d'assiette de dépenses éligibles,
- 8 500 euros de subvention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-128-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018
Affichage : 15/01/2018

Au vu des éléments fournis par l'entreprise pour la demande de versement de l'aide, il apparaît que les dépenses finales ont évolué par rapport aux dépenses prévisionnelles de la manière suivante :

- montant total de dépenses : 85 000 euros,
- montant des dépenses inéligibles : 15 000 euros,
- nouvelle assiette de dépenses éligibles : 70 000 euros.

Il convient donc de rédiger un avenant à la convention n° DEVECO-CCLL-001 afin d'y intégrer les évolutions suivantes :

- ▶ corriger l'assiette de dépenses éligibles pour l'amener à 70 000 euros,
- ▶ corriger le montant de la subvention qui s'élève alors à 7 000 euros.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention n° DEVECO-CCLL-001 avec SARL MTBI pour y intégrer les nouveaux éléments et pouvoir procéder au versement de la subvention.

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président


Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastia
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-128-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 15/01/2018

